|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| ***Province*** | ***Législature*** | ***Session*** | ***Type de discours*** | ***Date du discours*** | ***Locuteur*** | ***Fonction du locuteur*** | ***Parti politique*** |
| Québec | 34e  | 1re  | Discours sur le budget | 2 mai 1991 | M. Gérard D. Levesque | Ministre des Finances  | PLQ |

**M. Levesque :** Alors, M. le Président, j'ai eu l'honneur, depuis 1985, de présenter sept exposés budgétaires. Mais, je n'avais jamais eu à les préparer, vous le comprenez bien, dans un contexte aussi difficile que celui d'aujourd'hui, alors que les choix à faire se sont avérés fort délicats.

Le Canada et le Québec sont entrés en récession depuis plusieurs mois déjà. Les Québécois et les Québécoises sont certainement préoccupés et, pour plusieurs, Incommodés par les effets de plus en plus visibles de cette situation. C'est pourquoi le gouvernement n'a pas attendu le budget présenté aujourd'hui pour prendre les mesures qui s'imposaient. Dès janvier dernier, le premier ministre du Québec a annoncé un plan d'action qui comprenait une série de mesures concrètes venant s'ajouter à celles du dernier budget, dans le but de soutenir l'économie.

La reprise nous semble aujourd'hui imminente. Nous avons toutes les raisons d'être optimistes face à l'avenir. L'économie mondiale témoigne de signes encourageants. Le Québec, fort des résultats des politiques gouvernementales de restructuration de l'économie et de saine gestion des finances publiques, devrait naturellement s'inscrire dans ce mouvement de reprise.

Il n'en reste pas moins que cette récession aura occasionné un retard sérieux dans la poursuite des objectifs que nous avions proposés à la population. Au cours des derniers mois, le chômage s'est accru, des entreprises ont été ébranlées et la situation financière du gouvernement en a évidemment subi les contrecoups.

M. le Président, ce que je propose aujourd’hui aux Québécois et aux Québécoises, c'est de ne pas prendre une décennie pour nous en sortir, mais de nous engager dès maintenant dans un effort collectif de redressement. Nous ne pouvons pas, comme collectivité, vivre perpétuellement au-delà de nos moyens et nous devons nous redonner rapidement la capacité de réaliser nos aspirations.

Voilà pourquoi ce budget sera marqué au coin de l'austérité. Nous devons aujourd'hui, à l'aube d'une nouvelle expansion, maximiser la possibilité pour l'économie québécoise de créer des emplois productifs en grand nombre. Je présenterai donc un ensemble de mesures destinées à porter à son plus haut niveau la capacité des entreprises de participer à la reprise.

Ensuite, comme l'efficacité du secteur public est aussi garante de celle du secteur privé, le présent budget comportera plusieurs actions permettant d'atteindre les objectifs de finances publiques que vise notre gouvernement.

Je suis en effet profondément convaincu que c'est là le seul moyen pour que le Québec puisse sortir de ses difficultés actuelles avec la force économique dont il a besoin pour affronter et maîtriser son avenir.

Comme je viens de le mentionner, le Québec subit présentement un recul de son économie. Cette situation n'a pas été sans affecter de manière significative les résultats financiers de l'année qui vient de s’écouler, ne sera non plus sans conséquences pour les politiques budgétaires à suivant dans futur.

Tout d'abord, les résultats de l'année qui se termine, 1990-1991.

Les membres de cette Assemblée se souviendront que, dès l'an dernier, j'anticipais un important ralentissement économique. Par la même occasion, j'exhortais la Banque du Canada à réduire les taux d'intérêt avant que la situation ne se dégrade.

Malheureusement, nos pires craintes se sont avérées fondées puisque le Canada a eu la triste distinction d'avoir été le premier grand pays industrialisé à entrer en récession. Par la suite, la crise du Golfe Persique est venue aggraver les choses. Elle a entraîné un ralentissement prononcé aux États-Unis, notre principal partenaire commercial, et elle a contribué à affaiblir encore plus la confiance des consommateurs, tout comme celle des entreprises. On a donc observé un ralentissement généralisé des dépenses de consommation et d'investissement.

Le cœur industriel et commercial du pays a été frappé de plein fouet par la détérioration de la conjoncture. Jusqu'ici, l'Ontario s'avère la province la plus touchée par la récession, malheureusement, le Québec n'y a pas échappé.

Cette évolution a contribué fortement à détériorer les équilibres financiers du gouvernement du Québec au cours de l'année 1990-1991. Les revenus ont été inférieurs de 550 000 000 $ aux prévisions du dernier discours sur le budget. Les sources les plus affectées ont été les taxes à la consommation et les profits des entreprises du gouvernement Les impôts des sociétés, l'impôt sur le revenu des particuliers ainsi que les revenus tirés des ressources naturelles ont également été plus faibles que prévu.

Du côté des dépenses, la détérioration de la conjoncture économique s'est d'abord traduite par une hausse des coûts des programmes de la sécurité du revenu, dont la clientèle s'est accrue avec le chômage. De plus, les taux d'intérêt plus élevés que prévu ont augmenté les coûts du service de la dette. Le conflit autochtone est venu également s'ajouter à cette situation difficile. Enfin, un certain nombre de dépassements ont été enregistrés, dont 105 000 000 $ par le secteur de la santé et des services sociaux.

Au total, les dépenses budgétaires de 1990-1991 ont été plus élevées de 495 000 000 $ par rapport à ce qui était prévu au dernier Discours sur le budget La révision combinée des revenus et des dépenses a donc porté le déficit à 2 795 000 000 $ en 1990-1991. Et, M. le Président, je dépose le tableau suivant qui présente les résultats préliminaires des opérations financières du gouvernement pour 1990-1991.

M. le Président, notre gouvernement était définitivement mieux préparé à affronter une récession qu'en 1981. Sur le plan financier, nous avions freiné la progression de l'endettement et réussi à diminuer l'importance de la dette par rapport au PIB. Nous avions réduit le déficit et les besoins financiers nets de plus de la moitié. Ainsi, le déficit gouvernemental s'établissait à 1 659 000 000 $ en 1989-1990, ce qui représentait 1,1 % du PIB. S'il avait représenté le même pourcentage qu'en 1980-1981, soit 4,8 %, il aurait atteint non pas 1 600 000 000 $, mais bien 7 300 000 000 $. Nous disposions donc d'une flexibilité financière beaucoup plus Importante. Mieux armés qu'au moment de la dernière récession, il nous a été possible d'éviter de compenser par des impôts et des taxes, dès 1990-1991, les effets de la récession sur nos équilibres financiers.

De plus, devant le ralentissement, anticipé de l'économie... Pour plus de précisions, si on semble en vouloir de l'autre côté, je rappellerai, pour être plus clair, que, nous n'avons pas eu à faire deux budgets dans la même année.

De plus, devant le ralentissement anticipé de l'économie, le gouvernement avait, dès l'an dernier, pris des dispositions pour en atténuer les impacts. C'est ainsi qu'un plan d'accélération des investissements de 279 000 000 $ dans le secteur des affaires culturelles et dans les réseaux de la santé et de l'éducation avait été annoncé lors du dépôt du budget. Le gouvernement avait également mis en œuvre un plan de restauration du réseau routier de près de 1 700 000 000 $ répartis sur cinq ans.

Ajoutons à cela que nous avions mis en place, autant du côté fiscal que du côté budgétaire, des politiques pour améliorer la capacité concurrentielle de l'économie québécoise, notamment par la réduction du fardeau fiscal. De plus, les efforts de notre, gouvernement pour faire profiter l'économie du Québec de nos richesses hydro-électriques auront produit leurs effets en temps opportun. En effet, les immobilisations d'Hydro-Québec ont été accélérées en 1990 comme en 1991. Elles ont augmenté de plus de 700 000 000 $ en 1990 et augmenteront encore de près de 1 200 000 000 $ cette année. Signalons aussi les investissements majeurs rendus possibles par cette richesse naturelle, comme dans l'industrie de l'aluminium. En fait, la part de l'investissement total dans la production québécoise atteint aujourd'hui plus de 19 %; cela représente une augmentation de près de trois points de pourcentage par rapport à ce qui avait été observé pendant la première moitié des années quatre-vingt, ce qui est remarquable.

Actuellement, cette forte capacité de production de l'économie québécoise est affectée négativement, vous le savez, M. le Président, par la conjoncture. Le recul de l'économie, qui a débuté au milieu de 1990, se poursuit toujours. Au Canada, on prévoit que la production diminuera en 1991 de plus de 1 % sur une base annuelle. Au Québec, elle devrait aussi connaître une baisse du même ordre.

Au cours des derniers mois, notre gouvernement a été fort préoccupé par ce ralentissement et ses conséquences sur les entreprises et les ménages. Comme je l'ai déjà indiqué, nous n'avons pas attendu le budget que je présente aujourd'hui pour prendre les mesures qui s'imposaient.

Le plan d'action, mis en place dès janvier dernier, comportait une accélération des investissements publics, une hausse des crédits destinés à soutenir les entreprises en difficulté et surtout d'importants programmes pour relancer la construction domiciliaire. Ces actions venaient s'ajouter à celles que j'avais annoncées lors du discours sur le budget de l'an dernier. L'ensemble de ces mesures aura un impact majeur sur la production et l'emploi au Québec au cours des mois à venir.

J'ai la conviction que le programme connu sous le nom de "Mon taux, mon toit", qui comprend une garantie de prêt hypothécaire à 8 1/2 % pour trois ans, aidera un plus grand nombre de Québécois à acquérir une résidence cette année. Il apportera en même temps des emplois à plusieurs milliers de travailleurs de la construction.

En ce qui a trait au programme mis en place pour les entreprises en difficulté, il a permis jusqu'à maintenant de sauvegarder plus de 8000 emplois grâce aux sommes injectées par la Société de développement industriel du Québec et ses partenaires. L'impact de ce programme est donc considérable et je crois qu'il faut s'assurer que l'aide demeure disponible jusqu'à ce que la reprise économique soit bien engagée. J'ai donc le plaisir d'annoncer qu'un montant additionnel de 30 000 000 $ sera consacré à ce programme de la SDI, ce qui porte à 105 000 000 $ l'aide accordée par le gouvernement aux firmes touchées par la récession.

Le gouvernement du Québec aura donc fait un effort considérable pour contrer, dans la mesure de ses moyens, les effets d'une politique monétaire canadienne trop restrictive. II ne pouvait faire plus cependant sans détériorer davantage ses finances publiques. Il est illusoire de penser que le gouvernement du Québec aurait pu soustraire complètement l'économie à une récession qui touche l'ensemble du Canada et des États-Unis. La taille et le degré d'ouverture de l'économie du Québec font qu'une telle tentative aurait été vouée d'avance à l'échec.

Aujourd'hui, il y a lieu de faire preuve d'optimisme. En effet, les signes avant-coureurs d'une reprise ont commencé à se manifester alors même que, sur le marché du travail au Québec, les pertes d'emplois ont fait place à des gains en février et mars derniers.

Aux États-Unis, la fin de la guerre du Golfe et le regain de confiance des ménages devraient relancer la croissance au cours des prochains mois, ce qui augure bien pour nos entreprises œuvrant sur les marchés d'exportation. Au Canada, la poursuite de la baisse des taux d'intérêt permettra sans doute de relancer la demande intérieure. Au Québec, tous ces facteurs, ajoutés aux politiques mises en place par notre gouvernement, devraient d'ici peu remettre l'économie sur le sentier de la croissance et de la création d'emplois.

Maintenant que la reprise est imminente, il devient nécessaire de s'assurer que nos politiques à l'égard du développement économique sont adéquates et de préparer le terrain pour que le Québec profite pleinement de l'expansion qui s'annonce.

M. le Président, la création d'emplois et la croissance économique ont toujours été au premier rang des préoccupations de notre gouvernement. C'est ce qui explique notre engagement de tous les jours à promouvoir le développement de l'économie du Québec, et cela dans toutes les réglons.

C'est dans cette perspective que nous avons restauré la compétitivité de l'économie en allégeant le fardeau fiscal par d'importantes réductions d'impôt. De même, les modifications au régime fiscal ont eu pour effet de rendre les entreprises plus concurrentielles sur les marchés. De plus, de nombreuses initiatives ont été prises pour inciter les entreprises à investir dans des facteurs qui exercent une influence stratégique sur leur performance. Le Québec dispose donc maintenant d'un régime fiscal moderne et compétitif. En fait, les politiques que nous avons mises en place poursuivent systématiquement l'objectif de créer une économie prospère, en mesure de générer des emplois stables et bien rémunérés.

C'est ainsi qu'au cours des dernières années, sous la direction du premier ministre, M. Robert Bourassa, avec une équipe à laquelle je suis heureux d'appartenir, le Québec a connu une prospérité économique et un progrès social remarquables.

L'expansion économique a permis de dégager les ressources nécessaires pour financer des initiatives majeures afin de mieux répondre aux besoins de la société. L'amélioration des services de santé et des services sociaux, l'augmentation du soutien aux familles, les efforts accrus pour un environnement de qualité, le progrès dans le domaine de la culture et l'appui au développement régional ne sont que les plus marquantes parmi ces initiatives.

Si les résultats atteints jusqu'ici confirment la justesse de nos politiques, nous devons aujourd'hui redoubler d'efforts pour créer les emplois auxquels aspirent les Québécois et les Québécoises. J'annoncerai donc aujourd'hui un ensemble de mesures destinées à promouvoir la force économique du Québec et sa capacité à créer des emplois productifs et cela, en grand nombre.

L'accélération des changements technologiques et la mondialisation des échanges ne laissent aux pays qui veulent prospérer aucun autre choix que d'investir dans la compétence de leur main-d’œuvre. La possibilité pour les entreprises québécoises de mettre à profit les occasions de commerce créées par la libéralisation des échanges et le progrès technologique dépend au premier chef de la compétence de leur personnel. De plus, dans un tel environnement, la disponibilité de ressources humaines qualifiées devient un facteur clé dans le choix d'un site de localisation.

C'est dans cette perspective que j'ai instauré l'an dernier un crédit d'impôt remboursable pour les entreprises qui investissent dans la formation de leurs travailleurs. L'objectif visé par cette initiative est d'introduire chez elles une véritable culture de la formation. Même s'il est trop tôt pour en évaluer les résultats, l'accueil enthousiaste qui lui a été réservé, autant par les employés que par les employeurs, montre que les choix qui ont été faits répondent bien aux besoins.

Quelques ajustements de nature technique seront apportés cette année pour répondre à des demandes spécifiques qui m'ont été adressées. On les retrouve d'ailleurs à l'Annexe sur les mesures fiscales et budgétaires, laquelle fait partie intégrante du présent discours.

Cependant, qu'arrive-t-il, M. le Président, au travailleur qui ne peut bénéficier de formation à l'intérieur de son entreprise mais qui désire néanmoins se perfectionner? Avec les mutations industrielles en cours, de nouveaux métiers se créent et d'autres disparaissent. Afin de profiter de ces transformations plutôt que d'en être victimes, un certain nombre de travailleurs et de travailleuses s'engagent d'eux-mêmes dans des activités de formation pour accroître leurs qualifications professionnelles. De nombreux autres seraient certainement disposés à le faire s'ils en avalent les moyens financiers.

Pour relever le défi de l'adaptation de la main d'œuvre, il est donc essentiel d'atténuer les contraintes financières qui nuisent à la réalisation des démarches de formation des personnes déjà intégrées au marché du travail. Ces personnes n'ont présentement d'autres recours que celui du régime de prêts et bourses, qui n'est pas conçu à leur intention et ne permet pas de faire face adéquatement à leurs obligations financières durant la période de formation. Notre société se prive ainsi d'investissements en capital humain qui pourraient être extrêmement rentables.

Afin de soutenir les démarches de perfectionnement et de recyclage entreprises par les individus, j'annonce donc la mise en place d'un programme d'aide financière aux démarches individuelles de formation. Le soutien accordé en vertu de ce nouveau programme a pour objectif de maintenir le revenu disponible du travailleur à 90 % de ce qu'il était avant sa période de formation.

L'appui gouvernemental prendra la forme d'une garantie de prêt, d'une subvention et d'une déduction fiscale applicable au remboursement du prêt. Le prêt octroyé sera établi sur la base du revenu d'emploi sacrifié. Ce prêt sera complété par une subvention qui permettra à l'individu de bénéficier d'un revenu disponible équivalant à 90 % de ce qu'il recevait en travaillant.

Afin d'assurer dès le départ un fonctionnement harmonieux du programme, sa mise en application sera graduelle et visera d'abord les besoins les plus pressants du marché du travail. Pour les deux prochaines années, ce programme sera donc réservé aux salariés qui entreprennent une formation professionnelle de niveau secondaire ou collégial. Ces, activités, d'une durée maximale de trois trimestres, devront conduire à une attestation d'études.

Étant donné la mise en place graduelle de ce programme, les déboursés augmenteront progressivement. Lorsque le programme aura atteint son rythme de croisière, dans quelques années, ce sont quelque 100 millions de dollars qui, à chaque année, viendront soutenir les démarches de formation des travailleurs et des travailleuses du Québec.

Mon collègue, le ministre de la Main d'Oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, responsable de la mise en application de ce programme, en rendra publiques les modalités d'application au cours de l'automne prochain. Il interviendra également auprès du gouvernement fédéral afin que les personnes admissibles au programme que je viens d'annoncer ne soient pas privées des allocations de formation fédérales auxquelles elles auraient droit. De plus, il consolidera les membres de la Conférence permanente sur l'adaptation de la main-d’œuvre quant aux façons d'assurer, tout en tenant compte des contraintes des entreprises, un congé de formation aux personnes qui voudraient se prévaloir de ce nouveau programme.

Le gouvernement franchit donc aujourd'hui une étape de plus pour donner à l'ensemble des travailleurs l'occasion de contribuer et de participer à la prospérité du Québec.

Pour profiter pleinement de la nouvelle phase d'expansion de l'économie mondiale qui se prépare et ainsi créer au Québec le maximum d'emplois, il est absolument nécessaire que les entreprises accélèrent le rythme de leurs investissements. C'est dans cette optique qu'il y a lieu de s'assurer qu'elles disposent de fonds suffisants, surtout au niveau du capital de risque.

Le Québec a mis sur pied un ensemble d'instruments pour appuyer les entreprises du Québec dans leurs efforts pour se doter d'une structure financière compatible avec leurs besoins d'expansion. Or, il apparaît malgré tout que les petites et moyennes entreprises éprouvent toujours des difficultés à recueillir un volume adéquat de capital de risque. De plus, le marché boursier actuel est peu favorable à l'émission d'actions. La reprise imminente devrait toutefois créer, de nouveau, un contexte favorable à l'émission de titres et à l'utilisation plus intensive du régime d'épargne-actions, le REA, et des sociétés de placements dans l'entreprise québécoise, les SPEQ. Le temps est donc venu de mettre à jour les modalités de nos interventions en faveur de la capitalisation. C'est pourquoi j'ai l'intention d'effectuer aujourd'hui un remaniement en profondeur du régime mis en place au cours des dernières années.

J'annonce d'abord une restructuration des différentes catégories de corporations admissibles au REA. Il semble assez clair que les très grandes corporations n'ont pas besoin de notre appui pour améliorer pour capitalisation. C'est pourquoi, dorénavant, les actions des corporations ayant un actif de 2 500 000 000 $ ou plus ne seront plus admissibles au REA. Cela permettra d'accorder des bénéfices accrus dans le cas des autres entreprises du Québec.

Ainsi, l'achat d'actions de corporations dont l'actif est compris entre 1 000 000 000 $ et 2 500 000 000 $ donnera toujours droit à la même déduction de 50 %; en 1991 et 1992, la déduction maximale à l'égard de celles-ci sera cependant portée de 1000 $ à 2500 $. En ce qui a trait aux corporations dont l'actif est compris entre 250 000 000 $ et 1 000 000 000 $, leurs actions donneront droit à une déduction de 75 %, alors qu'auparavant elles ne donnaient droit qu'à une déduction de 50 %. De plus, la limite de 1000 $ à la déduction cessera de leur être appliquée. Enfin, dans le cas de corporations dont l'actif se situe entre 50 000 000 $ et 250 000 000 $, leurs actions donneront droit à une déduction de 100 %, alors qu'auparavant elles ne donnaient droit qu'à une déduction de 75 %.

En outre, comme les débentures convertibles constituent un Instrument de capitalisation intéressant dans la conjoncture actuelle des marchés financiers, il m'apparaît nécessaire d'extensionner temporairement les avantages du REA à de tels titres. J'annonce donc qu'une déduction fiscale égale à 50 % sera accordée en 1991 et 1992 aux particuliers qui achètent des débentures convertibles émises par des corporations ayant un actif de moins de 250 000 000 $. Dans le cas des corporations dont l'actif est de 250 000 000 $ ou plus sans atteindre 1 000 000 000 $, la déduction sera de 25 %.

Pour appuyer les petites et moyennes entreprises, nous agirons dans deux directions. Il s'agit premièrement de tenir compte du risque plus élevé et de la plus faible liquidité des placements effectués dans les SPEO. En effet, les SPEQ ne peuvent investir dans des corporations dont l'actif dépasse 25 000 000 $. De plus, il n'existe pas de marché secondaire bien développé pour ces actions, de sorte que ces placements sont peu liquides. C'est pourquoi j'annonce un relèvement de 25 points de pourcentage des taux de déduction pour les placements effectués dans une SPEQ.

Deuxièmement, nous avons jusqu'ici favorisé la levée de capital de risque auprès des particuliers, ce qui ne profite pas nécessairement aux petites et moyennes entreprises. Elles n'ont pas, par exemple, la taille ou les autres caractéristiques nécessaires pour aller sur le marché public et bénéficier du REA. Le mécanisme des SPEQ, mieux adapté aux plus petites d'entre elles, peut, en même temps, ne pas répondre à leurs besoins.

Pour résoudre ce problème, nous aurions certainement avantage à nous tourner vers les institutions financières qui œuvrent dans le secteur du capital de risque. Ces dernières possèdent une expertise et des ressources financières dont pourraient bénéficier les petites entreprises. J'ai donc le plaisir d'annoncer aujourd'hui la mise en place d'un nouveau mécanisme d'aide à la capitalisation des PME. Les entreprises de moins de 25 000 000 $ d'actif auront désormais droit à un crédit d'Impôt remboursable lorsqu'elles émettront du capital de risque à l'intention d'une institution financière. Ce crédit conférera à celles-ci un avantage fiscal équivalant à celui accordé aux particuliers qui investissent dans de petites corporations dans le cadre du REA.

En ce qui a trait aux régimes mis en place pour certaines catégories particulières d'entreprises, nous leur apporterons aussi des améliorations. On se rappellera qu'en décembre dernier, un crédit d'impôt remboursable égal à 40 % des coûts de main-d’œuvre engagés dans la production cinématographique et télévisuelle québécoise était octroyé. En même temps, des dispositions étaient mises en place pour faciliter la levée de capital de risque dans cette entreprise. Des ajustements significatifs sont apportés aujourd'hui pour élargir les activités admissibles à ces mesures. On en trouvera d'ailleurs le détail en annexe.

Par ailleurs, les membres d'une coopérative autre qu'une coopérative financière ou de consommation, qui acquièrent actuellement des parts émises dans le cadre d'un régime d'investissement coopératif, peuvent déduire 100 % du coût de ces parts. Afin de mieux capitaliser les coopératives, la déduction sera portée à 125 % pour les coopératives ayant un actif de moins de 25 000 000 $.

Enfin, dans le but d'appuyer les caisses d'épargne et de crédit, le gouvernement a mis en place le régime de parts permanentes des caisses. C'est ainsi que nous avons donné un appui aux Caisses populaires Desjardins en accordant une déduction aux particuliers à l'égard des 250 000 000 $ de parts permanentes émises. Ce geste a permis aux caisses Desjardins d'atteindre le taux de capitalisation exigé par la 1oi. Ce régime devait normalement prendre fin en 1991. Afin de permettre de renforcer encore la capitalisation d'un des fleurons de l'économie québécoise, j'ai le plaisir d'annoncer aujourd'hui que les Caisses populaires Desjardins pourront émettre pour l'année 1992 une dernière tranche additionnelle de 75 000 000 $ dans le cadre de ce régime. Le taux de déduction sera établi à 50 % et le montant maximal qu'un individu peut déduire sera haussé de 5000 $ à 6000 $.

M. le Président, l'ensemble des mesures que je viens d'annoncer renforcera les entreprises québécoises puisqu'elles disposeront davantage de capital de risque et dépendront moins des emprunts. Des entreprises qui ont les reins solides financièrement et qui sont moins vulnérables aux fluctuations capricieuses des taux d'intérêt sont, il me semble, la meilleure garantie que l'économie québécoise puisse prospérer et générer de nombreux emplois.

M. le Président, il existe présentement un mouvement de restructuration industrielle qui s'opère à l'échelle mondiale et qui amène les entreprises à réévaluer la localisation de leurs unités de production. Le même phénomène s'observe dans un grand nombre d'entreprises québécoises qui envisagent l'opportunité de se spécialiser dans le cadre d'une stratégie de pénétration des marchés sur une base continentale ou même mondiale.

Pour s'assurer d'une forte création d'emplois bien rémunérés au cours des prochaines années, le Québec doit absolument participer au potentiel d'investissements majeurs suscités par cette évolution. Comme l'ensemble du monde industrialisé, le Québec doit moderniser sa structure industrielle et assurer l'expansion de son secteur manufacturier dans les domaines d'avenir. Pour atteindre ces objectifs, la prospection et la promotion des projets industriels majeurs doivent occuper une place importante dans la stratégie de développement économique du Québec.

Depuis 1985, les interventions des gouvernements pour attirer et encourager les projets d'investissements majeurs se sont appuyées sur l'Entente fédérale-provinciale sur le développement industriel. Celle-ci a permis de concrétiser au Québec des projets évalués à 1 800 000 000 $. Or, le budget de l'entente est sur le point d'être épuisé et le gouvernement fédéral a refusé jusqu'ici de la renouveler. Le gouvernement du Québec compte bien persuader le gouvernement fédéral de continuer à l'épauler pour aider au démarrage de plusieurs projets structurants pour l'économie québécoise. Toutefois, en attendant, le gouvernement ne peut se croiser les bras et voir les projets majeurs présentement à l'étude filer ailleurs. Les enjeux à cet égard sont d'autant plus Importants que la plupart des gouvernements disposent aussi de moyens d'intervention pour attirer de tests investissements.

C'est pourquoi j'annonce aujourd'hui la création d'un Fonds québécois de développement industriel. Ce Fonds pourra prendre des engagements pouvant atteindre 200 000 000 $ au cours des deux prochaines années. Même si les déboursés à effectuer s'échelonneront sur plusieurs années, l'existence de ce mécanisme nous permettra de participer à la réalisation de projets d'investissements créateurs d'emplois qui pourraient même dépasser le milliard de dollars.

L'aide accordée sera adaptée aux besoins spécifiques de chaque projet et octroyée set on des modalités qui respecteront les dispositions internationales en matière d'appui à l'industrie.

Afin de maximiser les retombées de ces projets, le mode de gestion du Fonds sera adapté aux priorités du Québec en matière de recherche industrielle, de formation de la main-d’œuvre et de protection de l'environnement. Les ministères concernés par ces questions seront donc associés au processus d'analyse, de négociation et d'acceptation des projets. Le Fonds québécois de développement industriel sera sous la responsabilité du ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, qui en fera connaître sous peu les modalités d'application.

M. le Président, le gouvernement du Québec poursuit depuis plusieurs années une politique vigoureuse pour encourager les entreprises à développer ou acquérir les connaissances scientifiques et techniques de pointe. Les avantages fiscaux, le Fonds de développement technologique et les programmes d'appui à la diffusion de la technologie sont les principaux Instruments de cette politique. Il s'agit aujourd'hui d'améliorer le fonctionnement de ces mécanismes.

Pour renforcer et compléter les politiques fiscales du gouvernement en matière de recherche et de développement, nous mettions sur pied, Il y a deux ans, le Fonds de développement technologique. Doté initialement de 300 000 000 $, le Fonds vise à soutenir, en priorité, des projets de recherche d'envergure regroupant en consortiums entreprises et milieux de la recherche. De plus, j'ai annoncé, lors de mon dernier budget, un ajout de 50 000 000 $ pour appuyer des projets de recherche dans le domaine de l'environnement.

Les engagements du Fonds, qui découlent de l'aide accordée à différents projets, dépassent aujourd'hui les 100 000 000 $. De plus, des demandes d'aide financière d'une ampleur similaire ont été acheminées au Fonds pour d'autres projets.

Il est bon de rappeler que, dans le volet des projets mobilisateurs, chaque dollar de subvention entraîne près de 4 $ de dépenses liées à la recherche. Pour ce seul volet, où quelque 50 000 000 $ ont été engagés, l'aide gouvernementale devrait donc générer des dépenses liées à la recherche de l'ordre de 200 000 000 $.

Bien que les PME puissent participer au Fonds à l'intérieur de consortiums, elles ne peuvent qu'exceptionnellement mettre de l'avant des projets de cette envergure. Il est donc souhaitable d'améliorer l'accès au Fonds pour les PME des secteurs industriels à haute Intensité technologique. C'est pourquoi j'annonce la création d'un volet R-D/PME au Fonds de développement technologique.

Doté de 20 000 000 $ sur quatre ans, ce nouveau volet accroîtra fortement le soutien gouvernemental aux activités de recherche des PME. Mon collègue, le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, rendra publiques sous peu les modalités de ce nouveau programme.

Par ailleurs, dans le cadre du volet II du Fonds de développement technologique, le gouvernement peut soutenir des projets qui répondent à des priorités gouvernementales. Les initiatives scientifiques et technologiques issues des milieux de la recherche, qui visent le renforcement de la capacité d'innovation technologique du Québec et qui comportent une participation financière significative de partenaires industriels, sont de cet ordre. La ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science fera connaître sous peu aux milieux intéressés des conditions détaillées pour que les projets de cette nature issus des milieux de la recherche se qualifient au volet II du Fonds.

Un dernier mécanisme à améliorer est celui destiné à renforcer les liens entre les entreprises et les centres de recherche du secteur public. Présentement, un crédit d'impôt remboursable de 40 % est accordé à l'égard de la totalité des dépenses effectuées par une entité universitaire en vertu d'un contrat de recherche. Il m'apparaît souhaitable de permettre aux entreprises, en particulier aux PME localisées en région, de profiter de toute l'expertise présente au Québec. C'est pourquoi un crédit d'impôt similaire sera accordé aux entreprises pour la recherche scientifique qui sera effectuée pour leur compte par un centre de recherche public, en particulier par le Centre de recherche industrielle du Québec, le CRIQ, et par les centres spécialisés des collèges.

M. le Président, le présent gouvernement a toujours été attentif aux besoins des différentes régions du Québec. Nous jugeons nécessaire que celles-ci puissent pleinement participer au développement de l'économie québécoise. À cette fin, j'ai le plaisir d'annoncer d'abord un ensemble de mesures pour favoriser la disponibilité de capital de risque dans les régions et, en conséquence, pour renforcer le dynamisme économique régional.

J'ai expliqué les difficultés de plusieurs petites et moyennes entreprises à obtenir le capital de risque nécessaire à leur expansion. J'ai aussi fait valoir l'intérêt de se tourner vers les institutions financières pour résoudre ces difficultés. C'est ainsi qu'au cours des dernières années un certain nombre de fonds de capitalisation régionaux ont été mis sur pied, à l'instigation notamment de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Un fonds semblable vient d'être mis sur pied pour la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Il regroupe les Caisses populaires Desjardins, la Caisse de dépôt et placement du Québec, le Fonds de solidarité des travailleurs et, enfin, le milieu des affaires régional. Ces partenaires investiront 3 400 000 $. Un tel fonds a besoin, cependant, d'une solide équipe de gestionnaires compétents et qui connaissent bien le milieu. Ainsi, les coûts d'opération peuvent représenter une proportion trop élevée du montant investi. C'est pourquoi l'Office de planification et de développement du Québec viendra appuyer cette initiative en fournissant 200 000 $ par année à ce fonds régional pendant quatre ans, ce qui permettra de ramener les frais d'opération à 3 % du montant investi. Le gouvernement espère que ce fonds régional servira de modèle à d'autres fonds qui pourraient éventuellement être créés ailleurs au Québec. Une plus grande diffusion de cet instrument servirait de moteur au développement des petites entreprises qui sont les principales créatrices d'emplois au Québec depuis plusieurs années. Des discussions se poursuivent actuellement avec plusieurs institutions financières pour y arriver.

M. le Président, le mécanisme des SPEQ régionales devrait aussi être étendu à un plus grand nombre de régions. On se rappellera qu'un placement effectué par une SPEQ dans certaines régions éloignées des grands centres urbains donne droit à une déduction de 125 %. Comme la déduction de base pour les SPEQ a été augmentée aujourd'hui de 100 % à 125 %, il devient nécessaire d'augmenter aussi la déduction accordée à ces régions. J'ai donc le plaisir d'annoncer qu'elle sera portée à 150 %. Présentement, sept régions bénéficient de cette mesure. Dorénavant, les municipalités régionales de comté de Montmagny, L'Islet et Les Etchemins pourront aussi profiter de cette déduction de 150 %.

Le secteur minier, M. le Président, joue par ailleurs un rôle stratégique dans le développement de certaines régions périphériques, particulièrement en Abitibi-Témiscamingue. Par le biais d'achat d'actions accréditives, les particuliers peuvent bénéficier de déductions fiscales de 133 1/3 % des frais d'exploration souterraine et de 166 2/3 % des frais d'exploration en surface. Ce programme, qui devait prendre fin le 31 décembre 1991, sera reconduit pour deux autres années, soit jusqu'au 31 décembre 1993.

Dorénavant, le montant des frais d'émission d'actions accréditives supportés par une société en commandite pourra être déduit du revenu des particuliers. Je répète, le montant des frais d'émission pourra aussi être déduit du revenu. Pour tenir compte de la conjoncture présente des marchés financiers, j'ai de plus l'intention d'apporter une aide additionnelle aux petites entreprises d'exploration minière - on les appelle les junior - par un appui financier direct de l'État. J'annonce donc que la Société québécoise d'exploration minière, SOQUEM, en collaboration avec le ministère de l'Énergie et des Ressources, mettra sur pied un programme spécial de 5 000 000 $ pour le financement des activités d'exploration des petites entreprises. Ce programme offrira un appui financier aux compagnies juniors d'exploration minière ayant des difficultés à obtenir un financement adéquat pour leurs projets d'exploration. Ma collègue, la vice-première ministre et ministre de l'Énergie et des Ressources, qui est responsable de SOQUEM, rendra publiques sous peu les diverses modalités reliées à ce programme.

Le gouvernement a aussi débloqué des sommes importantes pour les régions éloignées lors des budgets précédents. Vous vous le rappelez, d'ailleurs. À titre d'exemple, rappelons le plan de restructuration des pêches au Québec, qui avait été annoncé l'an dernier. Ce plan va injecter 50 000 000 $ sur une période de cinq ans, dont 10 000 000 $ seront dépensés encore cette année. Ce plan permettra de moderniser et de rendre plus efficaces le secteur des pêches et de l'aquiculture québécoises et leur permettra donc de mieux affronter la concurrence. Cette consolidation du secteur des pêches s'avère essentielle pour la santé économique des régions maritimes comme la Côte-Nord, la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine.

Un secteur essentiel à la vitalité de nombreuses régions est celui de l'agriculture, dont le rôle dans l'économie du Québec est très important. En 1990 les recettes monétaires agricoles ont totalisé 3 700 000 000 $. Au niveau du revenu net agricole, le Québec s'est classé au premier rang des provinces canadiennes pour la troisième fois en 20 ans. Le gouvernement apporte une aide généreuse aux agriculteurs québécois, principalement par le biais du financement et des assurances agricoles, ainsi que par le remboursement des taxes foncières aux agriculteurs. Au seul chapitre des assurances agricoles, les crédits déposés cette année totalisent près de 226 000 000 $. Cela représente une augmentation de 42 % depuis trois ans. Plus que jamais, le gouvernement s'assure que les régions agricoles du Québec contribuent à la prospérité de l'économie québécoise.

Dans le secteur des forêts, notre gouvernement a mis sur pied en 1988-1989 un programme spécial d'emplois qui visait à former en région une main-d’œuvre spécialisée dans l'aménagement des forêts par le biais de travaux sylvicoles. Un montant de 7 000 000 $ avait été consenti à cette fin. J'annonce qu'un montant additionnel de 3 000 000 $ sera consacré à ces activités en 1991-1992 pour diverses régions du Québec, dont 1 000 000 $ découlant du sommet socio-économique du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Il faut se rappeler que lors du Discours sur le budget de 1989-1990, suite aux sommets socio-économiques de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ainsi que du Bas-Saint-Laurent, un montant de 14 000 000 $ sur quatre ans a été consenti pour divers travaux forestiers dans ces régions, dont 3 500 000 $ pour 1991-1992. Ainsi, depuis 1988-1989, c'est un montant total de 24 000 000 $ qui a été alloué à divers travaux sylvicoles en région, en plus des programmes réguliers d'aménagement du ministère des Forêts.

M. le Président, j'ai le plaisir également d'annoncer l'octroi d'un montant de 6 000 000 $ pour reconduire encore cette année le programme d'emplois saisonniers en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine. Ce programme permet de soutenir l'emploi dans une région qui est particulièrement affectée par le chômage. Nous avons établi ces dernières années, vous vous en rappelez, M. le Président, un programme fort important d'aide aux infrastructures d'aqueduc et d'égouts connu, sous le nom d'AIDA, dans les municipalités de moins de 7500 habitants. Ce programme vise à aider les petites municipalités dans les régions rurales à de doter de réseaux adéquats. Des enveloppes totalisant 75 000 000 $ ont été consacrées à ce programme lors des budgets précédents. Cependant, de nombreux projets sont présentement à l'étude et ne pourraient aller de l'avant faute de fonds. C'est pourquoi j'annonce qu'un montant supplémentaire de 25 000 ,000 $ s'ajoutera à l'enveloppe actuelle, portant à 100 000 000 $ les montants injectés dans ce programme.

Rappelons enfin, M. le Président, que, dans le cadre du plan de relance annoncé par le premier ministre le 17 janvier dernier, le gouvernement a augmenté de plus de 3 000 000 $ les engagements totaux du Fonds de développement régional afin de permettre la réalisation de divers projets de développement dans les régions. De plus, le gouvernement a pris des engagements de 2 700 000 $ à l'égard de l'Institut de recherche et de développement de l'aluminium (IRDA) et de 1 100 000 $ à l'égard de la Société de création d'entreprises du Saguenay-Lac-Saint-Jean (SOCCRENT), lors du sommet socio-économique de cette région.

Le gouvernement désire par ailleurs développer une nouvelle approche en matière de développement régional. Ainsi, dans le cadre d'un projet-pilote qui s'applique présentement à cinq municipalités régionales de comté et à cinq municipalités mono industrielles, le gouvernement a engagé jusqu'à maintenant 1 000 000 $ pour la préparation de contrats de relance dans ces régions défavorisées. La portée de cette expérience-pilote fera l'objet d'une évaluation, comme toutes les autres interventions en matière de développement régional, par le Groupe de travail interministériel sur le développement régional. Ce comité doit produire son rapport final au cours de l'année 1991.

M. le Président, les mesures annoncées aujourd'hui pour renforcer l'économie sont substantielles et profiteront à toutes les régions. Il est important de souligner qu'elles vont aussi et de manière significative dans le sens des besoins de la région montréalaise. En effet, à l'instar d'un grand nombre d'agglomérations urbaines, Montréal éprouve des difficultés qui, pour l'essentiel, sont reliées à la transformation et à la modernisation de sa structure industrielle. Une bonne partie des problèmes sociaux observés dans la métropole pourront être atténués par un relèvement de l'économie montréalaise. Une main-d’œuvre plus qualifiée, une plus grande disponibilité de capital de risque, une meilleure diffusion de la technologie sont autant d'éléments qui vont venir appuyer les efforts actuels de la région montréalaise pour se moderniser et se diversifier. Il est important que Montréal développe un caractère distinctif en se joignant au groupe restreint des régions dites innovatrices. Elle pourra alors sortir renforcée de la mutation en cours et jouer pleinement son rôle de locomotive de l'économie québécoise.

Les politiques de notre gouvernement découlent de l'absolue nécessité pour le Québec de s'inscrire avec succès dans le mouvement de globalisation des marchés, s'il veut se tailler une place de choix parmi les économies les plus développées. Comme la période d'expansion qui s'annonce représente un moment critique à cet égard, Il s'agit pour le Québec d'être fin prêt pour ce rendez-vous. Ce sont des milliers d'emplois qui sont en jeu.

Les moyens mis en œuvre aujourd'hui, alliés aux autres politiques de notre gouvernement, visent donc à maximiser la force économique du Québec. Avec la collaboration de nos partenaires économiques et sociaux, nous pourrons alors relever ce défi avec succès et créer tous les emplois recherchés.

M. le Président, notre gouvernement est également préoccupé par la situation des familles québécoises et il a dégagé des montants très substantiels lors des budgets précédents pour leur venir en aide. Malgré le contexte difficile dans lequel nous nous trouvons présentement, nous devons poursuivre notre approche et continuer d'appuyer les familles québécoises.

Tous se rappellent l'importance des allocations à la naissance instaurées par notre gouvernement au cours des dernières années. Il m'apparaît souhaitable, pour bien marquer notre volonté d'appuyer adéquatement les familles, d'accorder une aide accrue aux familles de trois enfants ou plus. Je suis donc heureux encore une fois d'annoncer aujourd'hui que le montant accordé à l'égard du troisième enfant et des suivants sera porté de 6000 $ à 7500 $.

Puisque ces montants sont versés par tranches de 375 $ par trimestre, les familles pourront désormais recevoir des versements pour ces enfants jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de cinq ans. Je dois souligner que notre politique de développement des services de garde à l'enfance se poursuit tel que prévu. Ainsi, les crédits déposés en mars dernier pour l'Office des services de garde à l'enfance comportent une augmentation de plus de 10 % par rapport aux dépenses probables de 1990-1991. En plus de l'indexation de l'aide aux parents et des subventions aux garderies, cette augmentation permettra l'ouverture de plus de 6000 nouvelles places.

On se rappellera aussi que le programme mis sur pied en 1988 pour aider les familles à accéder à la propriété arrive à expiration le 13 mai prochain, c'est-à-dire, quoi, dans 11 jours. Jusqu'ici, ce programme a aidé quelque 35 000 familles québécoises ayant des enfants de moins de 18 ans à devenir propriétaires de leur première habitation. Devant un tel succès, j'ai le plaisir d'annoncer aujourd'hui que le programme d'aide à la mise de fonds sera prolongé jusqu'au 31 mars 1992.

Cependant, pour éviter un dédoublement de programmes, seules les maisons construites avant le 1er janvier 1991 seront admissibles puisque les maisons construites cette année bénéficient déjà du programme Mon taux, mon toit. L'achat de logements existants continuera bien sûr d'être admissible. Cette prolongation montre bien la volonté du gouvernement de continuer à aider les familles québécoises à accéder à la propriété. Les engagements financiers pris jusqu'ici par le gouvernement, en vertu de ce programme, dépassent 200 000 000 $ et sa prolongation devrait se traduire par une aide additionnelle aux familles de 33 000 000 $.

J'aimerais aussi rappeler que nous avons introduit en 1988 un programme innovateur à l'intention des familles. Le programme APPORT accorde une aide financière aux familles à faibles revenus lorsque les parents sont sur le marché du travail. Des modifications seront apportées à ce programme dès cette année. Elles auront pour effet de mieux aider les chefs de famille monoparentale qui ont droit à des pensions alimentaires et de simplifier la méthode de calcul des prestations. Ces modifications permettront égaiement de limiter le nombre et l'importance des montants que doivent parfois rembourser certains bénéficiaires à la suite d'un changement dans leur situation familiale ou financière.

M. le Président, je n'ai eu de cesse depuis notre arrivée au pouvoir de prendre des mesures visant à aider les familles québécoises et cela, au nom de notre gouvernement. C'est ainsi que le soutien financier apporté aux familles par le gouvernement du Québec totalisera - écoutez-moi bien, M. le Président - 2 054 000 000 $ en 1992, ce qui représente deux fois et demi le montant accordé en 1985.

C'est là pour les familles québécoises. Si l'approche que nous avons développée a pu avoir un impact sur l'évolution de la démographie au Québec, évidemment, il faudrait s'en féliciter. La population apparaît, quant à elle, de plus en plus soucieuse d'améliorer la situation, comme en témoigne le récent relèvement du taux de natalité. Je suis heureux, par exemple, de constater la hausse de l'ordre de 20 % de l'indice de fécondité qui est passé de 1,35 en 1987 à 1,6 en 1990. L'augmentation de 25 % des naissances de troisième rang et de rangs suivants est encore plus remarquable.

Pour améliorer la situation démographique du Québec, nous devons aussi compter sur l'immigration qui constitue un apport précieux pour la société québécoise. C'est pour bénéficier pleinement de cet apport que le gouvernement du Québec a conclu récemment une entente sur l'immigration avec le gouvernement du Canada. Cette entente permettra au Québec de tenir compte des besoins particuliers de la société québécoise. Elle accorde au Québec le droit exclusif de sélection des immigrants indépendants qui constituent à l'heure actuelle environ 60 % des nouveaux arrivants. De plus, par cette entente, le Québec récupère d'Ottawa la responsabilité des services d'accueil et d'intégration linguistique, sociale et économique touchant les immigrants. Un montant de 75 000 000 $ sera versé au gouvernement du Québec par le gouvernement fédéral en 1991-1992 pour lui permettre d'assumer ses nouvelles responsabilités.

Dès cette année, par exemple, les budgets accordés au ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration vont lui permettre de doubler l'offre de cours consacrés à l'apprentissage du français par les immigrants. Des efforts considérables ont donc été faits jusqu'à maintenant et nous devrons probablement en consentir davantage à l'avenir pour nous assurer que les immigrants s'intègrent bien à la société québécoise et l'enrichissent de leur apport social, culturel et économique.

Parmi les besoins sociaux dont il faut se préoccuper vivement, la situation vécue par un certain nombre d'enfants de milieux défavorisés mérite une attention particulière. L'égalité des chances pour tous les citoyens est une des valeurs qui caractérisent le mieux nos sociétés démocratiques. Cependant, pour que cette valeur s'incarne dans la réalité, il est essentiel, M. le Président, que tous puissent, dès leur enfance, accéder de plain-pied aux possibilités offertes par l'acquisition des connaissances. Nous savons tous, en effet, que l'apprentissage d'un métier ou d'une profession est la meilleure assurance contre la pauvreté.

Sur ce plan, au Québec comme ailleurs, plusieurs familles des grandes régions urbaines vivent dans une situation de pauvreté, de sorte que leurs jeunes enfants rencontrent souvent des difficultés à s'intégrer au, milieu scolaire et à en tirer tous les bénéfices. Cette situation est très préoccupante.

Je suis heureux, M. le Président, de constater que des commissions scolaires et de nombreuses associations bénévoles ont déjà mis sur pied des initiatives fort louables pour venir en aide à ces enfants. Il faudra toutefois faire plus et supporter davantage les efforts de toutes les personnes impliquées pour donner à tous nos enfants la chance de se tailler une place dans la société, à la mesure de leurs aspirations et de leur potentiel.

La problématique des enfants vivant dans ces milieux est fort complexe dans la mesure où elle renvoie à des préoccupations autant d'ordre pédagogique que d'ordre social. Le gouvernement entend par conséquent associer tous les intervenants intéressés dans une démarche visant à établir la base d'une action concertée et efficace en faveur de l'enfance en milieux défavorisés. Le ministre de l'Éducation, en consultation avec les ministres impliqués, fera des propositions à ce sujet dans les plus brefs délais et, pour répondre à la question de quelqu'un de l'Opposition, il y aura évidemment les ressources financières qui accompagneront les décisions.

M. le Président, l'avenir du Québec dépend aussi de notre façon de gérer le secteur public. Depuis mon entrée en fonction comme ministre des Finances, j'ai poursuivi sans relâche des objectifs très clairs qui ont reçu, je le crois bien, l'appui de la population.

1) rendre la fiscalité concurrentielle. Le Québec ne pourra jamais s'assurer la place recherchée sur les marchés mondiaux s'il est handicapé par une fiscalité trop lourde ou mal adaptée. Au moment où le Canada traverse des difficultés économiques et financières particulièrement importantes, ce défi d'une fiscalité compétitive devient encore plus exigeant.

2) redresser la situation financière. II s'agit notamment de cesser d'emprunter pour financer les dépenses courantes et de réduire le fardeau de la dette. Comme les déficits d'aujourd'hui sont les impôts de demain, c'est là aussi l'avenir du Québec qui est en jeu.

3) gérer les dépenses publiques à la fois pour qu'elles répondent aux besoins de la population et soient compatibles avec sa capacité de payer. La chose n'est possible qu'en portant à son plus haut niveau l'efficacité du secteur public.

La récession que nous traversons présentement aura temporairement retardé l'atteinte de nos objectifs. Si on cumule les pertes de production en 1990 et 1991 par rapport à ce que nous avions prévu l'an dernier, on remarque qu'elles impliquent un manque à gagner substantiel aux revenus autonomes en 1991-1992. Contrairement à ce qui s'était produit en 1981 et 1982, cette faiblesse des revenus autonomes n'est pas compensée par les transferts fédéraux: alors que ces transferts avaient augmenté - écoutez-moi bien, M. le Président - de plus de 30 % entre les années 1980-1981 et 1982-1983, ils n'auront augmenté que de 2,2 % entre 1989-1990 et 1991-1992. Ajoutons à cela le gonflement du nombre de ménages bénéficiaires d'aide sociale, qui va provoquer une augmentation substantielle des dépenses.

Si la récession n'était que le seul facteur à nous éloigner des objectifs, on pourrait se contenter d'attendre les beaux jours pour que la situation se replace d'elle-même. Mais, comme je l'ai indiqué l'an dernier dans une annexe au discours sur le budget concernant les finances publiques du Québec, il existe trois contraintes majeures à une progression ordonnée en direction des objectifs visés.

1) l'évolution des transferts fédéraux montre que ce régime souffre de nombreuses déficiences. Alors que les transferts financiers en provenance du gouvernement fédéral représentaient 28,9 % des revenus budgétaires en 19831984, ils n'en représenteraient plus que 18 % en 1993-1994.

2) le poids des déficits du passé se fait lourdement sentir. Les dépenses d'intérêts atteignent les 6 000 000 000 $ en 1991-1992, dépenses d'intérêts, M. le député de Lévis. Des dépenses d'intérêts. 6 000 000 000 $, aujourd'hui, lorsqu'on ajoute aux intérêts sur la dette du gouvernement les subventions pour service de la dette versées à des organismes du secteur public. Sur chaque dollar de revenu prélevé, c'est 0,17 $ qui servent à payer des dépenses d'intérêts et qui ne peuvent plus être retournés aux citoyens sous forme de services.

3) la seule reconduction des programmes existants implique, en l'absence de mesures de correction, une augmentation des dépenses qui excède l'inflation de quelque trois points de pourcentage par année. On évaluait l'an dernier qu'il fallait en conséquence faire des réductions de dépenses de quelque 700 000 000 $ par année, pour éviter la hausse des impôts et taxes ou celle du déficit.

Ces trois problèmes structurels font de la gestion des finances publiques un exercice qui requiert une extrême discipline. Lorsque des problèmes conjoncturels viennent s'y ajouter, la tentation est grande d'ouvrir les vannes pour stimuler une économie vacillante et plusieurs gouvernements y ont succombé lors de la dernière récession. Pour ma part, je crois au contraire que la rigueur est encore plus nécessaire dans les périodes difficiles. Les obstacles rencontrés doivent augmenter notre détermination à atteindre nos objectifs, d'autant plus que la reprise semble imminente.

La stratégie de redressement doit évidemment s'adapter au fait que l'économie ne reprendra pas sa vitesse de croisière instantanément. Nous devons, pour ne pas briser la reprise de l'économie, adopter une approche progressive au rétablissement nécessaire de la situation. J'annoncerai donc aujourd'hui un ensemble de mesures destinées à ramener l'équilibre sur un horizon de trois ans.

Comme on pourra le constater, les moyens mis en œuvre sont cependant beaucoup moins draconiens que ce qui a été observé dans d'autres provinces et dans certains États américains qui ont procédé par exemple à des mises à pied massives, gelé rétroactivement des salaires ou sabré dans les services publics. Les moyens proposés permettront quand même d'atteindre, dès l'année 1993-1994, les trois objectifs que je viens d'énoncer: fiscalité concurrentielle, redressement de la situation financière et dépenses conformes à la capacité de payer de la population.

Toutefois, un secteur public efficace nécessite une organisation adéquate des relations financières et fiscales entre les divers paliers de gouvernement et une évolution appropriée des transferts fédéraux. Les défis à relever à cet égard sont majeurs. Depuis déjà quelques années, les transferts aux provinces ont fait l'objet de coupures répétées de la part du gouvernement fédéral. Au seul chapitre du financement de la santé et de l'enseignement postsecondaire, l'impact total des diverses coupures effectuées depuis 1982-1983 représente un manque à gagner pour le Québec de 1 700 000 000 $ en 1991-1992. J'ai dénoncé maintes fois cette politique qui rend extrêmement difficile pour les provinces le maintien d'une situation financière équilibrée.

Cette politique de coupures dans les transferts aux provinces est pour le moins discutable. Mais, M. le Président, elle devient absolument intolérable lorsque ce sont les provinces les moins favorisées qui sont les plus mises à contribution. Depuis le milieu des années quatre-vingt, les transferts fédéraux ont augmenté plus rapidement dans les provinces mieux nanties que dans les provinces bénéficiaires de péréquation. L'existence d'un plafond au programme de péréquation est l'une des causes de ce problème. Ainsi, le gouvernement fédéral effectue de moins en moins de redistribution entre les provinces. Le Québec est particulièrement pénalisé à cet égard.

D'autre part, au moment même où le gouvernement fédéral coupe aux provinces leurs moyens de financement, il impose des normes de service qui les empêchent de bien gérer leurs dépenses. De telles pratiques semblent indiquer que l'on doute de la capacité des provinces à gérer convenablement. Il suffit de constater l'émoi semé à Ottawa par la proposition récente de mon collègue, le ministre de la Santé et des Services sociaux, de mettre en place un ticket orienteur pour inciter les gens à se présenter dans l'établissement le plus apte à s'occuper de leur cas. Cela n'est malheureusement que l'exemple le plus récent. On retrouve des normes fédérales imposées aux provinces dans tous les programmes conjoints.

C'est avec ces problèmes à l'esprit, soit le manque de redistribution et les contraintes imposées par les normes fédérales, que j'ai abordé les discussions entourant le renouvellement des arrangements fiscaux. J'ai donc demandé que le cadre de ces discussions soit élargi de manière à ce que le fonctionnement de tous les programmes de transferts aux provinces soit revu en profondeur. La problématique détaillée des programmes de transferts aux provinces, ainsi que certaines orientations privilégiées par le gouvernement du Québec sont exposées en annexe au présent discours.

L'exercice de révision des arrangements fiscaux doit arriver à terme le 31 mars prochain. Je compte bien qu'il pourra se dénouer par le redressement des carences des programmes fédéraux, qui ont pénalisé le Québec. Les transferts fédéraux cesseront alors de constituer un handicap à l'amélioration des finances publiques du Québec.

En attendant, nous devons compter sur nos propres moyens pour améliorer la situation des finances publiques. Nous agirons dans cette direction dès cette année. Comme on peut s'y attendre, le recul de l'économie pendant un peu plus d'un an entraînera un manque à gagner substantiel. Ajoutons à cela le plafonnement des transferts fédéraux, ainsi que l'écart entre les dépenses prévues l'an dernier pour 1991-1992 et les crédits déposés en mars dernier.

Une bonne partie de l'impasse est de nature temporaire, parce qu'attribuable à la conjoncture économique. Mais une partie substantielle du dépassement est de nature permanente. Ainsi, le dépassement enregistré aux dépenses ne sera pas récupéré au sortir de la récession, sauf pour la partie des dépenses d'aide sociale dont les bénéficiaires reviendront sur le marché du travail.

Étant donné la fragilité actuelle de l'économie, il m'apparaît préférable, pour cette année, d'absorber par une hausse du déficit l'essentiel des pertes engendrées par l'évolution de la conjoncture. Par contre, je manquerais certainement à mon devoir si je proposais de reporter à plus tard le financement du dépassement aux dépenses qui n'est pas attribuable à la conjoncture. Nous devons donc nous résoudre à prendre des mesures fiscales pour financer un tel écart de nature permanente. Mais il importait d'abord d'en diminuer l'ampleur en réduisant les dépenses de l'année en cours et en accentuant les efforts du côté de la tarification.

J'ai donc demandé à mes collègues de réexaminer les crédits qui leur avaient été accordés pour la présente année. Les resserrements apportés toucheront surtout l'administration gouvernementale elle-même. Voici quelques exemples de mesures qui seront prises: le recrutement de nouveaux employés dans la fonction publique sera sévèrement restreint; les plans d'acquisition de matériel informatique ont été suspendus et feront l'objet de réévaluation; les seuils des contrats et des subventions pouvant être accordés sans l'autorisation préalable du Conseil du trésor ont été abaissés; les voyages à l'extérieur du Québec seront limités à ceux qui sont absolument essentiels.

Les nouvelles réductions de dépenses totalisent 190 000 000 $ pour l'année 1991-1992. Combinées à l'impact des mesures fiscales et budgétaires annoncées aujourd'hui, elles auront pour effet de ramener la croissance des dépenses à 6,4 %, alors qu'elle était prévue à 6,9 % au moment du dépôt des crédits.

La tarification, maintenant. La tarification favorise une meilleure allocation des services publics et a peu d'effets négatifs sur l'économie. La politique de tarification appliquée par le gouvernement vise donc à mieux adapter et moduler les tarifs en fonction des coûts de production des différents services publics, de manière à rationaliser leur utilisation.

Une nouvelle source de tarification, déjà utilisée dans la plupart des autres provinces canadiennes, sera introduite à compter du 1er janvier 1992. Actuellement, une partie importante de la dette des sociétés et organismes d'État bénéficie d'une garantie du gouvernement, sans que l'État exige de compensation financière en retour. En accordant sa garantie à ces emprunts, qui peuvent ainsi être réalisés à des conditions plus avantageuses, le gouvernement prend à sa charge le risque financier propre à ces entités. Cette situation est prise en compte par les prêteurs et contribue à accroître le coût des emprunts du gouvernement.

Afin de s'assurer que les organismes publics et les sociétés d'État évaluent correctement le coût du capital emprunté, des frais annuels de 1/2 point de pourcentage seront appliqués sur le solde de leurs emprunts garantis par le gouvernement. L'application de cette mesure amènera des revenus additionnels de 147 000 000 $ en 1991-1992.

Un exemple de tarification efficace nous est fourni, cette année, par la Société de l'assurance automobile du Québec. Comme chacun sait, le bilan routier s'est amélioré sensiblement depuis quelques années. De plus, les résultats de l'année 1990 constituent le meilleur bilan jamais observé au Québec. Les améliorations sont, pour l'essentiel, dues au comportement des conducteurs, en particulier ceux des véhicules de promenade. Ils devraient donc être les premiers bénéficiaires des économies qui en résultent. Aussi, à compter du 1er août prochain, les contributions d'assurance automobile payables lors de l'émission et du renouvellement de l'immatriculation d'un véhicule de promenade seront réduites de 99 $ à 85 $. C'est une somme de 37 000 000 $, c'est une somme, je le répète pour ceux qui sourient de l'autre côté, c'est une somme de 37 000 000 $ qui sera ainsi retournée aux automobilistes.

Par ailleurs, j'annonce également une réduction globale de 2 300 000 $ sur une base annuelle des contributions prélevées lors de l'émission et du renouvellement des permis de conduire, ainsi que l'instauration d'une échelle de tarification en fonction des points d'inaptitude et des infractions au Code criminel. Mon collègue, le ministre des Transports, dévoilera bientôt les modalités d'application et la nouvelle échelle de tarification s'appliquant aux permis.

En dépit des efforts entrepris du côté des dépenses et de la tarification, le redressement financier à poursuivre cette année exigera aussi des augmentations du côté de la fiscalité. Deux principes nous ont guidés dans une telle action. Le premier est d'exiger une contribution qui soit répartie équitablement entre chaque groupe de la société afin de minimiser le montant demandé à chacun. Le second est de préserver le caractère compétitif du régime fiscal québécois en choisissant les sources d'imposition les moins dommageables à cet égard.

Considérons d'abord, M. le Président, l'impôt sur le revenu des particuliers. Depuis mon entrée en fonction en 1985, qui a coïncidé, comme vous le savez, avec l'entrée du gouvernement, je me suis appliqué à réduire les taux et à apporter des améliorations fondamentales à cette source d'imposition. Il en est résulté que, pour les contribuables à faibles revenus, l'impôt sur le revenu des particuliers est devenu moins élevé au Québec que, par exemple, en Ontario. Toutefois, malgré les réductions qui leur ont été consenties, l'impôt du Québec est demeuré plus élevé pour les contribuables à revenus moyens et supérieurs. Il n'est pas question aujourd'hui de revenir à la situation d'il y a cinq ans, avec un impôt qui défavoriserait l'incitation au travail et qui encouragerait l'exode des travailleurs les plus qualifiés. En conséquence, M. le Président, je suis fier d'annoncer que le présent budget, tout comme ceux que j'ai eu l'honneur de présenter dans le passé, ne comporte aucune augmentation de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Je voyais qu'il y avait des amis de l'Opposition qui semblaient distraits. Pour leur information, pour ceux qui n'ont pas compris aucune augmentation de l'impôt sur le revenu des particuliers. Au contraire, j'aimerais rappeler que, malgré les difficultés actuelles, notre politique d'indexation de l'impôt sur le revenu sera maintenue. Il en va de même de notre politique d'indexation des barèmes pour les transferts sociaux qui est reliée à la première. Les gouvernements qui nous ont précédés n'ont pas tous eu la même constance à cet égard. Je suis donc fier de souligner que, le 1er janvier 1992, conformément à ce qui avait été annoncé en août dernier, une indexation de 4,5 % s'appliquera aux crédits d'impôt personnels et aux barèmes des transferts sociaux. Comme la même indexation s'appliquera aussi au programme Soutien financier, il s'agit là d'un avantage de 420 000 000 $, sur une pleine année d'imposition, qui est accordé aux particuliers du Québec.

Cette mesure aura pour effet de relever encore une fois les seuils de revenu à partir desquels les contribuables commencent à payer des impôts. C'est ainsi qu'en 1992 une famille de deux adultes et de deux enfants ne paiera aucun impôt en bas de 25 655 $ de revenu. En 1985, vous voulez avoir la réponse? 10 015 $. Aujourd'hui, 25 655 $.10 015 $.

Ce budget comporte, de plus, quelques mesures d'allégement de la fiscalité des particuliers. Le ministre fédéral des Finances annonçait en février dernier un ensemble de mesures fiscales pour venir en aide aux personnes handicapées. Nous avons l'intention d'harmoniser la fiscalité québécoise à ces dispositions en les adaptant à nos politiques. J'annonce donc qu'à compter de 1991 le crédit d'impôt pour frais médicaux sera élargi de manière à inclure des frais de préposés à temps partiel à domicile. De même, les avantages sociaux offerts par des entreprises à des personnes handicapées pour les aider à travailler cesseront d'être imposables. Enfin, les dépenses effectuées par les employeurs pour adapter leurs locaux en fonction des besoins des personnes handicapées seront déductibles à 100 % l'année même. C'est une somme de l'ordre de 10 000 000 $ qui sera ainsi ajoutée annuellement à l'aide apportée par notre gouvernement aux personnes handicapées.

Maintenant, M. le Président, pour faire plaisir au leader de l'Opposition qui attendait cette page. Après avoir exclu l'impôt des particuliers, il fallait plutôt songer à des sources d'imposition où les taux sont généralement moins élevés qu'ailleurs et qui n'affectent pas la compétitivité du Québec. J'annonce donc une augmentation des taxes sur les tabacs et sur les boissons alcooliques. À compter de minuit ce soir, le taux de la taxe sur les cigarettes sera augmenté de 0,01 $ par cigarette. Les marchands qui, à minuit, auront en main des inventaires de produits du tabac devront effectuer une remise de taxe sur ces inventaires, en utilisant le formulaire mis à leur disposition par le ministre du Revenu. Les taxes sur les boissons alcooliques seront augmentées, mais seulement le 1er juillet prochain. Le taux de la taxe sur la bière sera alors relevé de 0,034 $ par bouteille. Simultanément, le taux de la taxe sur les autres boissons alcooliques sera augmenté de 0,20 $ le litre, ce qui représente une augmentation de 0,15 $ pour une bouteille de vin standard. L'augmentation décrétée aujourd'hui représente une hausse des revenus de 140 000 000 $ pour l'année financière 1991-1992.

En ce qui a trait à la taxe sur les carburants, nous avons toujours résisté aux suggestions de la hausser. En raison, toutefois, de l'évolution actuelle des prix qui sont à la baisse, il apparaît possible aujourd'hui d'utiliser davantage cette source de revenu. J'annonce donc qu'à compter de minuit ce soir la taxe sur l'essence et le carburant diesel sera augmentée de 0,02 $ le litre. Dans une seconde étape, soit le 1er septembre prochain, une hausse identique sera appliquée. Conformément au régime de rabais que j'ai mis en place dès 1985 pour les régions plus éloignées, cette augmentation se limitera à chaque fois à 0,01 $ le litre dans les régions périphériques et à 0,015 $ le litre dans les régions spécifiques. Des ajustements seront également apportés aux rabais accordés dans les régions frontalières. Comme pour les tabacs, les marchands qui, à minuit, auront en main des inventaires de carburant devront effectuer une remise de taxe sur ces inventaires, en utilisant le formulaire mis à leur disposition par le ministre du Revenu. Les modifications apportées aujourd'hui à la taxe sur les carburants engendreront des revenus additionnels de 248 000 000 $ cette année.

L'équité nous oblige, en plus, à demander un effort à d'autres catégories de contribuables, aussi bien aux entreprises qu'aux particuliers.

C'est pourquoi j'annonce un devancement de la hausse des taux qui devaient s'appliquer aux entreprises le 1er janvier 1992. Le taux de la contribution des employeurs au Fonds des services de santé, les taux d'imposition sur le revenu, ainsi que les taux de la taxe sur le capital seront relevés dès le 1er septembre prochain. Cela augmentera nos revenus cette année de 107 000 000 $.

Et, pour compléter les revenus nécessaires, c'est à l'ensemble des consommateurs qu'un effort supplémentaire sera, demandé. Comme on le sait, nous avons réduit le taux de la taxe de vente de 9 % à 8 % le 1er janvier dernier. J'annonce, toutefois, que le taux de la taxe de vente du Québec sera maintenu à 8 % le 1er janvier prochain. Dans un souci d'équité à l'endroit des personnes les plus démunies, nous veillerons à ce que cette mesure n'affecte aucunement le revenu disponible. En conséquence, j'annonce que le crédit de taxe de vente du Québec, qui est remboursable et qui a été instauré cette année, sera haussé en 1992 de 90 $ à 120 $ pour un adulte. Dans le cas des enfants, le crédit sera augmenté de 25 $ à 40 $. Ces modifications à la taxe et au crédit de taxe de vente du Québec entraîneront des revenus additionnels de 153 000 000 $ pour l'année financière 1991-1992.

Les augmentations annoncées aujourd'hui comportent une entrée en vigueur progressive qui est destinée à minimiser leur impact et à faciliter la reprise de l'économie. Comme je l'ai indiqué précédemment, l'impact combiné de la récession, de la faible progression des transferts fédéraux et de la hausse des dépenses avait considérablement gonflé le déficit prévisible. Les mesures dont je viens de faire état auront pour effet de limiter le déficit à 3 480 000 000 $ en 1991-1992.

Même si un tel niveau de déficit se situe bien au-delà de ce que nous avions souhaité pour l'année en cours, il demeurera inférieur aux 3 800 000 000 $ atteints en 1984-1985. En termes relatifs, il se démarque encore plus des niveaux atteints au début de la décennie. Si, par exemple, le déficit représentait aujourd'hui la même proportion du PIB qu'en 1980-1981, c'est à 7 800 000 000 $ qu'il se situerait.

La poursuite de nos objectifs au cours des prochaines années s'effectuera dans une conjoncture économique plus intéressante. Il sera alors possible, en maintenant la même détermination, de les atteindre beaucoup plus rapidement.

Sur le plan du déficit, tout d'abord, il faudra nous attacher à le réduire substantiellement pour l'amener en deçà des dépenses d'immobilisations et ainsi revenir à l'équilibre des opérations courantes.

Nous devons atteindre cet objectif le plus rapidement possible pour nous assurer que l'économie du Québec demeure concurrentielle à long terme. C'est pourquoi je propose de réduire le déficit, au cours des deux prochaines années, en deux tranches successives de l'ordre de 1 000 000 000 $. Nous l'amènerions ainsi à 2 480 000 000 $ en 1992-1993 et il se situerait en bas des dépenses d'immobilisations en 1993-1994, soit à 1 540 000 000 $.

Pour y parvenir, il serait préférable de ne pas avoir recours à une augmentation additionnelle des impôts et des taxes. Une telle approche risquerait, en effet, de nuire à l'économie du Québec en la rendant moins compétitive. Elle aurait aussi pour effet d'annuler les progrès réalisés au cours des dernières années vers notre objectif d'une fiscalité plus concurrentielle.

Il faut plutôt limiter la croissance des dépenses en fonction de l'évolution de notre capacité de payer. Comme je l'ai déjà indiqué, un objectif souhaitable serait de les faire évoluer au même rythme que l'inflation plus 1 %. En fait, pour réduire le déficit au niveau recherché sans augmenter les impôts et taxes, il sera nécessaire, au cours des deux prochaines années, de limiter la croissance moyenne des dépenses à 4,5 %.

M. le Président, oui, l'objectif est ambitieux. La prévision actuelle des dépenses montre, en effet, un taux de croissance moyen de 6,2 % pour ces deux années, malgré les mesures affectant les salaires des employés du secteur public pour l'année 1992. Une partie de cette croissance provient du fait que les hausses de déficit de l'an dernier et de cette année entraînent, évidemment, une augmentation du service de la dette.

Toutefois, la plus grande partie du problème vient de la tendance presque naturelle des dépenses à cro1tre à un rythme qui dépasse l'inflation de quelque 3 points de pourcentage. En effet, la poursuite des programmes existants et le maintien des services publics actuels, dans le cadre administratif présentement en vigueur, sans ajouts autres que la prise en compte de l'évolution des diverses clientèles, occasionnent une croissance de leur coût qui est bien supérieure à l'inflation. Et cela, avant même de penser à la mise en place de nouveaux services.

Il faudra, M. le Président, je le soumets, au cours des années qui viennent, s'attaquer aux causes de ce problème; sinon, il deviendra presque impossible d'en arriver à un niveau de dépenses compatible avec notre capacité de payer. La possibilité pour notre économie de demeurer concurrentielle et l'avenir de notre société seraient alors directement menacés.

Une telle entreprise représente un défi de taille pour notre collectivité. Elle implique des choix difficiles pour le gouvernement, la fonction publique et l'ensemble de la population. Notre gouvernement entend pleinement assumer ses responsabilités à cet égard. Nous aurons besoin, pour mener cette tâche à bien, de la collaboration de tout le personnel de la fonction publique, des sociétés d'État et des réseaux de la santé, des affaires sociales et de l'éducation. Eux seuls possèdent la connaissance intime de leurs opérations, qui est nécessaire pour en améliorer l'efficacité. Il faudra, en effet, développer des façons de faire qui puissent réduire à son minimum le coût d'offrir les services à la population.

Nous devons aussi nous interroger sur la possibilité de maintenir tous les services présentement offerts. Nous aurons donc besoin de j'appui de toute la population pour identifier les services les moins nécessaires et pour accepter les désagréments que leur remise en question peut causer. Pour un certain nombre de services, une contribution des usagers à leur financement devrait être appliquée, tandis que, pour d'autres, le niveau des tarifs existants devrait être révisé. C'est dans cette veine, d'ailleurs, que mon collègue, le ministre de la Santé et des Services sociaux, annonçait dernièrement l'instauration d'une contribution-santé pour certains programmes complémentaires de santé.

La démarche du gouvernement implique aussi un redéploiement des responsabilités entre les niveaux provincial et local. Le 14 décembre dernier, le ministre des Affaires municipales a présenté un ensemble de propositions sur un nouveau partage des responsabilités Québec-municipalités. Des discussions ont eu lieu entre le gouvernement et les représentants du monde municipal. Plusieurs assouplissements et accommodements ont été discutés au cours des pourparlers. Le ministre des Affaires municipales rendra bientôt publiques diverses modifications au projet initial qui répondront à plusieurs des commentaires et suggestions faits par le milieu municipal et qui atténueront de façon significative l'impact du projet sur les municipalités et leurs contribuables. Un projet de loi sera égaiement déposé dès ce printemps afin de concrétiser les intentions gouvernementales. L'objectif ultime de cette démarche est d'en arriver à un partage de responsabilités plus propice à l'efficacité de l'ensemble du secteur public.

La revue des programmes de dépenses qui s'engagera au cours de la prochaine année sera déterminante. Les décisions qui seront prises devraient nous conduire à déposer en mars prochain des crédits conformes à l'objectif de croissance des dépenses ne dépassant l'inflation que de 1 % pour 1992-1993. Même si l'objectif est de taille, il est essentiel de tout mettre en œuvre pour l'atteindre. C'est la seule façon de ramener le déficit au niveau des immobilisations d'ici 1993-1994, sans recourir de nouveau à la fiscalité. Cesser d'emprunter pour "payer l'épicerie" demeure au premier rang de nos priorités, malgré la pause que la récession nous aura forcés à faire à cet égard.

À l'étape finale de cet exposé, il s'agit maintenant, M. le Président, d'examiner l'impact des mesures annoncées aujourd'hui sur les équilibres financiers du gouvernement. Et je dépose, avec votre permission, M. le Président, ces tableaux qui présentent les prévisions des équilibres financiers du gouvernement pour 1991-1992. Les mesures du présent budget répondent à une double préoccupation. D'une part, amorcer, avec la reprise imminente de l'économie, un redressement substantiel de la situation financière du gouvernement, tout en le faisant de manière progressive pour ne pas enrayer l'expansion. D'autre part, s'assurer que tous les instruments soient bien en place pour que le Québec participe pleinement à la reprise économique et poursuive un développement qui soit conforme à ses aspirations.

Les mesures fiscales et budgétaires qui nécessitaient des ressources additionnelles ont été réduites à leur plus strict minimum. Et elles ont été concentrées dans le domaine de l'appui à la croissance économique. Je crois que nous avons fait preuve d'une austérité qui aura été finalement très productive. Malgré que les sommes injectées cette année soient modestes, nous aurons mis en place des mesures déterminantes pour promouvoir la force économique du Québec et y créer de nombreux emplois. Ce budget comporte aussi des mesures de resserrement des dépenses et d'augmentation de la fiscalité dont l'effet sera d'empêcher une hausse de déficit qui aurait été inacceptable. Nous n'avons pas d'autre choix que de vivre selon nos moyens.

Comme je l'ai indiqué, le déficit prévu pour l'année financière 1991-1992 devrait s'établir à 3 480 000 000 $, en hausse de 685 000 000 $ par rapport à l'année précédente. Les mesures dont j'ai fait état nous auront donc permis de combler une bonne partie de l'impasse appréhendée. Comme je l'ai déjà expliqué, il aurait été mal avisé d'aller plus loin et de revenir dès cette année à l'objectif prévu l'an dernier. Des mesures supplémentaires de resserrement que nous aurions prises auraient risqué de prolonger la récession et d'empêcher le Québec de profiter autant que ses partenaires commerciaux de l'expansion à venir.

Il n'en reste pas moins que les mesures de redressement envisagées auront un impact considérable pour réduire le déficit gouvernemental au cours des années qui viennent. Combiner aux effets de la reprise économique, ces mesures permettront de ramener le déficit à 2 480 000 000 $ en 1992-1993 et à 1 540 000 000 $ en 1993-1994.

Il nous serait alors possible de revenir à l'équilibre des opérations courantes deux ans seulement après la fin de la récession. Nous atteindrions un tel résultat pour la première fois depuis 16 ans. Nous aurions alors cessé de reporter sur les générations futures le paiement des services que nous nous donnons. Nous aurons en même temps facilité, pour le long terme, l'atteinte d'une plus grande compétitivité pour l'économie québécoise. Sur le plan des emprunts et de l'endettement, l'effort ne sera pas, non plus, sans conséquences. Les besoins financiers nets atteindront, en effet, cette année 2 200 000 000 $, en raison de l'augmentation du déficit. La réduction du déficit à 1 540 000 000 $ en 1993-1994 aurait pour effet de réduire les besoins financiers nets à 700 000 000 $.

En ce qui a trait au contrôle de la dette, la récession nous aura, évidemment, éloignés de nos objectifs. À cause de la faiblesse de l'économie et des déficits plus élevés enregistrés l'an dernier et cette année, l'importance de la dette se sera accrue: le ratio dette-PIB dépassera cette année les 30 %, alors que nous avions réussi à le ramener à moins de 28 % en 1989-1990. C'est pourquoi il est encore plus important d'amorcer dès aujourd'hui un redressement. L'objectif de notre gouvernement est de réduire le poids de la dette au cours des années à venir. Nous voulons, en effet, que les revenus prélevés auprès de la population servent à lui donner plus de services, plutôt que d'être utilisés à payer des intérêts.

En conclusion, M. le Président, depuis son arrivée au pouvoir, notre gouvernement a déployé des efforts considérables pour renforcer l'économie afin de créer de nombreux emplois et d'assurer l'épanouissement de la société québécoise. Parmi les moyens mis en œuvre pour arriver à cette fin, notre politique d'assainissement des finances publiques a joué un rôle que j'ai toujours cru déterminant. Les succès obtenus ont été remarquables, autant sur le plan de l'économie que sur celui des finances publiques, et sont, d'ailleurs, reconnus hors de nos frontières. Les difficultés que nous avons rencontrées l'an dernier et qui persistent cette année auront malheureusement retardé notre progression.

Devant cette situation, il aurait été facile de perdre confiance en l'avenir. Nous aurions pu, comme d'autres avant nous, succomber à la panique et tenter une stimulation Inconsidérée de l'économie qui, à long terme, l'aurait affaiblie par l'endettement. Le budget que je dépose aujourd'hui repose de toute évidence sur un autre choix. Il mise plutôt sur la capacité de l'économie québécoise de profiter pleinement de la période d'expansion dans laquelle le monde industrialisé s'engagera bientôt. Il met en place des politiques économiques, financières, fiscales et budgétaires qui garantiront notre participation à ce mouvement de reprise. Les mesures d'austérité qu'il propose assurent en même temps que le recul temporaire de l'économie ne causera pas de dommages permanents à la situation financière du gouvernement.

Les choix qui ont été faits découlent donc d'une grande confiance en notre avenir et de la conviction que les Québécois et les Québécoises sauront tout mettre en œuvre pour réaliser leurs ambitions. Grâce à cette confiance en nos capacités, je propose donc aujourd'hui une politique budgétaire résolument tournée vers l'avenir. Je suis convaincu, M. le Président, que les Québécois et les Québécoises appuieront cette démarche et qu'ensemble nous continuerons de bâtir une société à la mesure de nos aspirations les plus légitimes.

Je propose donc que l'Assemblée nationale, dans un geste unanime, je l'espère approuve la politique budgétaire du gouvernement. Je vous remercie, M. le Président.